



LES RÉFÉRENTS ET LES CORRESPONDANTS SÛRETÉ

Le réseau des référents et correspondants sûreté de la police nationale constitue un élément clé de la politique de la prévention de la délinquance.

Les référents sûreté suivent une formation de 5 semaines à l'école nationale supérieure de la police nationale. Elle permet d'acquérir la technicité nécessaire pour devenir des experts en prévention situationnelle. Ils sont secondés par les

correspondants sûreté qui suivent une formation élémentaire de 3 jours sur les fondamentaux de la prévention situationnelle.

Les référents sûreté ont vu leur champ d'action s'enrichir avec l'évolution du contexte sécuritaire. Leur formation intègre désormais un module consacré à la prévention du terrorisme.



289 RÉFÉRENTS SÛRETÉ ET 606 CORRESPONDANTS SÛRETÉ
EXERCENT DANS LES DIRECTIONS DÉPARTEMENTALES DE SÉCURITÉ PUBLIQUE
DE MÉTROPOLÉ ET OUTRE-MER.

DES SPÉCIALISTES DE LA PRÉVENTION SITUATIONNELLE

La prévention situationnelle vise à dissuader le passage à l'acte, bloquer ou retarder l'action malveillante, réduire ses effets, alerter et faciliter l'action des services d'interventions et de secours et contribuer à l'élucidation des enquêtes.

Elle repose sur un postulat « *le malfaiteur est un être rationnel dont l'objectif est d'obtenir un maximum de gain en prenant le minimum de risques* » et une méthode « *obliger le délinquant à augmenter*

ses efforts pour arriver à ses fins, accroître le risque qui pèse sur lui et diminuer l'intérêt de la cible avec pour objectif d'influer sur l'abandon ou le renoncement du malfaiteur ».

À ce jour, 289 référents sûreté et 606 correspondants sûreté exercent dans les directions départementales de sécurité publique de métropole et Outre-mer.

UNE MISSION AU SERVICE DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Les référents sûreté ont vu leur champ d'action évoluer au même rythme que l'évolution du contexte sécuritaire. La formation s'est enrichie avec notamment un module relatif à la prévention du terrorisme.

Les référents et les correspondants sûreté **réalisent gratuitement des études de sûreté** au profit de nombreux acteurs publics, parapublics ou privés (établissements d'enseignement, commerces, sites de production, établissements de soins, centres commerciaux, infrastructures de transport, événement de voie publique, administration etc.).



À partir d'une étude globale qui comprend de nombreuses thématiques (environnement, caractéristiques du site, organisation, équipements), ils **formulent des préconisations organisationnelles, techniques ou humaines destinées à améliorer la sécurité d'un site ou d'un évènement.**

Le contexte sécuritaire, l'évolution des modes opératoires, les caractéristiques propres à chaque site amènent les référents et correspondants sûreté à réaliser des études de sûreté « sur-mesure », adaptées à chaque site.

UNE EXPERTISE PLURIDISCIPLINAIRE

Les référents sûreté apportent leur expertise dans d'autres cadres

- *L'évaluation des études de sûreté et de sécurité publique (ESSP)*

Pour mémoire, la réalisation d'une ESSP est obligatoire dans les agglomérations de plus de 100 000 habitants :

- pour la création ou certains travaux d'aménagement des établissements recevant du public (ERP) de 1^{ère} ou 2^{ème} catégorie ;
- pour les opérations d'aménagement ou de constructions qui créent une surface de plancher supérieur à 70 000 m².

Elle est également nécessaire pour les projets de collèges, lycées et les projets de renouvellement urbain.

- *Le déploiement des caméras de vidéo protection*

Le référent sûreté peut apporter son expertise au porteur de projets, le cas échéant en

réalisant un audit de vidéoprotection urbaine. Ce document stratégique a pour vocation de mettre en évidence, auprès d'une collectivité territoriale, les objectifs opérationnels recherchés, compte tenu de la malveillance existante, de la sensibilité de certaines zones en raison de leur(s) activité(s) et des itinéraires possibles de fuite des délinquants

Au-delà, le référent sûreté est auditionné par la commission départementale des vidéos protection. Il rend également son avis dans le cadre de l'instruction des demandes de subvention FIPDR.

- *Le référent sûreté représente les services de police dans les commissions départementales de sécurité du transport de fonds.* Dans ce cadre, il assure l'instruction des données et propose un avis qui sera soumis au vote de la commission.

SAISIR LE RÉFÉRENT SÉCURITÉ

Pour bénéficier de l'appui d'un référent sûreté, les collectivités territoriales doivent s'adresser au directeur départemental de la sécurité publique en explicitant le besoin.

Au regard du nombre de sollicitations, il est recommandé d'anticiper au maximum l'expression de besoin.



Patricia JEANNIN

Le rôle du référent sûreté dans la sécurisation d'un établissement scolaire ou d'un bâtiment municipal

La sécurisation d'une école ou d'un bâtiment municipal est un enjeu important pour une collectivité territoriale, garante de la sécurité des agents municipaux ou des élèves. L'approche du référent sûreté de la police nationale doit donc être pragmatique, rapide et efficace. Notre rôle consiste à accompagner les différents acteurs concernés sur place, à identifier les failles et vulnérabilités des lieux (intrusions, dégradations...), puis proposer des solutions techniques (Vidéo-protection, renforcement des clôtures...), humaines (formation des personnels...) ou organisationnelles (établissements de protocoles et procédure d'alerte) pour renforcer le niveau de sûreté des sites. Notre rôle de proximité vise à offrir un accompagnement technique rassurant et professionnel aux différents partenaires institutionnels.

L'apport du référent sûreté dans l'organisation d'un événement de voie publique (sécurisation de fan zone, événement festif, culturel, marché de Noël etc.)

Dans une période où le risque terroriste est encore présent sur notre territoire, l'organisation d'événements festifs, sportifs...est un défi en termes d'ordre public et de protection des populations. Nous nous appuyons donc sur notre expérience de terrain, notre connaissance des modes opératoires et des protocoles de sécurisation pour conseiller les maires et autres organisateurs d'événements sur les bons réflexes à adopter, les matériels à installer (anti-bélier, barriérage, vidéo...), les chaînes d'alertes à respecter. Du périmètre de sécurité à l'organisation des files d'attente en passant par la gestion des mouvements des foules, l'expérience du référent sûreté de la police nationale est un soutien actif à la bonne organisation des événements de voie publique.

L'accompagnement des collectivités territoriales dans le déploiement de la vidéo-protection

Dispositif technique rassurant pour la population et dissuasif pour certains délinquants, la vidéo-protection est également un outil précieux pour les enquêtes judiciaires et un élément de preuve important pour confondre les auteurs d'infractions. Le référent sûreté, en complément du vécu des policiers de terrains et des statistiques de la délinquance accompagnera les différentes collectivités territoriales dans l'implantation d'un système de vidéo-protection. En participant aux comités de pilotage, en accompagnant les acteurs le terrain pour choisir le type et l'implantation des caméras, en les aidant à déchiffrer la législation ou encore à installer un centre de supervision urbaine, le référent sûreté de la police nationale est un spécialiste de la vidéo-protection au service des partenaires publics ou privés.